

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

ARRÊTÉ du 30 janvier 2024

fixant, au titre de l'année 2024, la composition du jury du concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2009, modifié, fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023, autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts,

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Le jury du concours interne à caractère professionnel d'accès des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres chargés de l'agriculture ou de la transition écologique, des ingénieurs des travaux publics de l'État, des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, des ingénieurs des travaux de la météorologie, des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État, au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est composé comme suit :

Présidence du jury :

Monsieur Vincent **MOTYKA**, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, président ;

Madame Françoise **LAVARDE**, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts en cas d'empêchement du président du jury, assurera la présidence.

Membres du jury :

Monsieur Christophe **ANTONI**, administrateur de l'État ;

Madame Nina **CHINI**, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Monsieur Vincent **FAVRICHON**, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Madame Fanny **HERAUD**, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Monsieur Jean-Luc **LINARD**, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Madame Florence **MACE**, administratrice de l'État du 2ème grade ;

Monsieur Romain **TALAMONI**, administrateur de l'État ;

Monsieur Richard **THUMMEL**, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 janvier 2024

Le ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires
Pour le ministre et par délégation,

La cheffe de bureau des recrutements par concours

signé

Le ministre de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire
Pour le ministre et par délégation,

Le chef du service
des ressources humaines

signé